



**Conférence nationale de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale
Contribution au groupe de travail : « gouvernance »**

La représentation collective organisée des Chômeurs et Précaires

Les chômeurs précaires ne doivent plus être des citoyens de seconde zone.

Les salariés se sont donnés dès la fin du XIXe siècle des organisations collectives pour défendre leurs intérêts et leurs droits, et en acquérir de nouveaux. Les chefs d'entreprises, les étudiants, et l'ensemble des catégories socio-professionnelles identifiées ont fait de même. Cette démarche favorise une autonomie et une liberté face aux différents pouvoirs. L'individu n'est pas seul confronté aux difficultés. Ce passage de l'individuel au collectif permet de passer de l'émotion et du témoignage personnel à l'analyse et aux propositions collectives.

C'est cette démarche qui a mené à la création du MNCP et conduit son action depuis 26 ans.

Longtemps, la parole des précaires a été ignorée et même niée par les pouvoirs publics. Mais, sous la pression des précaires eux-mêmes, elle a conquis de haute lutte un début d'espace et de reconnaissance de sa légitimité et de son utilité.

Mais son existence a aussi provoqué des peurs : peurs de certains qui considéraient que les chômeurs organisés n'avaient pas de droit à l'expression autonome, peurs pour les autres de leur capacité revendicative et contestataire. Enfin, il y a ceux aussi, qui ont pensé que les précaires devaient être assistés et finalement encadrés pour produire une parole de surcroît individualisée.

Le sujet du chômage et de la précarité est le lieu d'intervention de nombreux acteurs, tous légitimes et tous bienvenus. Mais tous ne sont pas aptes à permettre la construction libre par les précaires eux-mêmes, soutenus par des citoyens solidaires, d'une expression et de propositions traduisant leur volonté légitime à modifier l'environnement dans lequel ils vivent. Ainsi les structures d'insertion, dont l'action doit être soutenue, ne peuvent prétendre porter cette parole, les chômeurs y étant employés : imagine-t-on les organisations patronales construire l'expression des salariés ? Les associations caritatives accomplissent, elles aussi, un travail de terrain remarquable, mais la démarche d'assistance et d'accompagnement est un obstacle certain : imagine-t-on les services sociaux ou Pôle Emploi construire l'expression collective de leurs usagers ?

Un exemple prometteur : les comités de liaison de Pôle Emploi.

La loi de 1998 de lutte contre les exclusions, suite aux manifestations massives de chômeurs et précaires, a introduit dans la loi un droit à la parole collective pour les chômeurs, au sein de l'ANPE d'alors et au travers de comités de liaison. Mais ce droit balbutiant a vite perdu de son effectivité. Il a fallu plus de 10 ans de batailles acharnées pour que les Mouvements de Chômeurs obtiennent de ces lieux d'expression un fonctionnement concret et efficace.

Les comités de liaison, qui rassemblent organisations de chômeurs, syndicats de salariés et Pôle Emploi, permettent aux chômeurs organisés de porter une expression revendicative et

collective issue de leurs propres réflexions et analyses, afin d'améliorer leur condition de vie au sein du service publics de l'emploi.

C'est cette expression libre, collective, organisée au sein de structures DE chômeurs qui doit être reprise, soutenue, développée et généralisée.

Une expérimentation détournée : le 8^e collège du CNLE.

Après un travail dans l'ensemble prometteur auquel le MNCP a largement participé, le CNLE a décidé d'expérimenter un collège en son sein, sur le modèle des autres préexistants, dévolu aux représentants des chômeurs et précaires.

Le premier écueil originel réside dans le modèle pris : la loi de 2002 créant les Conseils de Vie Sociale dans les centres d'hébergement. Cette loi, qui va dans le bon sens, réduit, quand on veut la prendre dans un cadre trop général, les précaires au rang d'usagers, de consommateurs en quelque sorte, des services sociaux qui les accompagnent. Si cette démarche est utile, elle est réductrice et tout à fait insuffisante. Mais, au-delà de cette limite fondamentale, la mise en œuvre a glissé assez loin du texte adopté.

Loin de favoriser une expression collective et diverse, on a choisi des personnes issues de structures ayant peu ou pas de pratique de la représentation collective. Ensuite, à la différence des autres collèges où la spécificité des membres est légitimement reconnue, ce collège est uniformisé, comme si la précarité était un tout un et indivisible et les précaires une masse unique n'ayant qu'une parole.

C'est pourquoi la démarche, engagée dans le 8^{ème} collège nous pose fortement question. Les mots parlent d'eux-mêmes. Les initiateurs de la démarche parlent de « Participation des personnes en situation de pauvreté » pendant que nous parlons, de notre côté « d'Expression et Représentation collective des chômeurs et précaires ». De plus la démarche, engagée est opposée à celle développée par et pour les salariés, les chefs d'entreprise et toutes les autres CSP. Pourquoi les précaires, ravalés au rang de mineurs sociaux qui doivent être accompagnés en tout – le 8^e collège fait lui-même l'objet d'un accompagnement spécifique, preuve que les associations retenues ne sont pas capables de produire de l'analyse et des propositions collectives –, seraient cantonnés dans le témoignage et l'expertise du vécu ? Pourquoi se retrouvent-ils isolés face à des interlocuteurs qui eux représentent des collectifs ?

Les Chômeurs et Précaires ne sont pas des machines à témoigner ni des experts du vécu, ils pensent, construisent, analysent et proposent, citoyens à part entière et dotés de droits à l'action collective.

Conformément à cet état d'esprit, la démarche engagée par le MNCP prend en compte la situation des chômeurs et précaires qui impose une action forte d'écoute, de remise en confiance, dans un cadre collectif fort et dynamique. Cela développe les relations, stimule la réflexion et participe à redonner une place socialement active.

Et cette démarche collective, qui s'appuie sur l'accueil et l'écoute de centaines de situations particulières, permet de produire une analyse, de pointer les manquements et de présenter des propositions d'amélioration. Elle ouvre ainsi la voie à des actions revendicatives souvent indispensables pour provoquer des changements.

C'est pourquoi nous proposons :

- D'adopter, dans tous les lieux où la vie des chômeurs et précaires se discutent, une démarche proche comme celle engagée dans les comités de liaison de Pôle Emploi où est pris en compte la représentation collective et organisée des Chômeurs et Précaires ;

- Que soient soutenues des expériences collectives de chômeurs et précaires, comme celle du MNCP et de ses associations locales qui ont le plus grand mal à exister ;
- Et d'affirmer nettement que l'on cherche à permettre une réelle **expression et représentation collectives et organisées des chômeurs et précaires, et de toutes personnes exclues de l'emploi et des droits fondamentaux.**

Nous demandons également de faire progresser cette représentation et cette expression collective de manière concrète et immédiate, notamment en permettant au MNCP, comme organisation collective de chômeurs et précaires de participer de plein droit :

- au Conseil d'administration de Pôle Emploi ;
- au Conseil Economique, Social et Environnemental ;
- à une instance nationale auprès de la CNAF, pour permettre un échange direct entre les précaires usagers des CAF et l'institution elle-même ;
- à une instance nationale auprès des Missions locales pour que l'accompagnement et le suivi des jeunes ne s'y fassent plus sans eux ;
- à la définition des politiques d'insertion des Conseils Généraux, qui se fait aujourd'hui sans les chômeurs et précaires, particulièrement sans les allocataires du RSA.

Enfin, nous demandons aussi une véritable reconnaissance au niveau des moyens nécessaires pour faire naître et vivre cette expression collective. A titre d'exemple, le MNCP, et encore plus ses associations adhérentes, sont en situation de survie permanente à cause d'un appui de la collectivité totalement insuffisant et toujours incertain.

Ces dernières semaines deux de nos associations parmi les plus importantes ont été contraintes de fermer leurs portes. D'autres sont en très grosses difficultés, malgré toujours un investissement très important de bénévoles. Cette situation est évidemment inacceptable alors que dans le même temps le chômage et la précarité s'accroissent toujours..

Dans ce domaine, nous comptons aussi sur la Conférence puis sur le Plan quinquennal pour que de pistes nouvelles soient ouvertes aussi bien au niveau des fonds publics d'État que des collectivités territoriales afin que la volonté politique qui semble exister soit accompagnée des moyens indispensables pour sa mise en œuvre.